

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
11 Route de la Forge
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 23 juin 2026 de Monsieur GARCIA Olivier domicilié 11 Route de la Forge – 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE concernant des travaux d'élitage d'arbres devant chez lui à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'élitage d'arbres au 11 Route de la Forge à Bessines-sur-Gartempe, la circulation sera déportée sur le côté opposé des travaux à compter du 6 juillet 2026 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par Monsieur GARCIA Olivier conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur GARCIA Olivier devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES,
Monsieur GARCIA Olivier

Fait et arrêté à Bessines, le 23 juin 2026

La Maire



Andréa BROUILLE